

Subventions à des clubs sportifs de quartier - «Fonds d'aide au sport» - Première répartition 2000

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au titre du Fonds d'aide au Sport attribué aux clubs de quartier, et après avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville et de la Commission des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations désignées ci-après :

* AS Orchamps-Palente	10 000 F
* Hand-Ball Club Clairs-Soleils	7 000 F
* Satellite (Omnisports)	5 000 F
* Espoir Jean Josselin	6 000 F
* Comité du Doubs de Hand-Ball	2 000 F
* F.C. Planoise - Saint-Ferjeux	5 000 F
* MJC Palente	4 500 F
* Gant d'Or	6 000 F

Total	45 500 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions. En cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.40.6574 - code service 20300, inscrite au Budget Primitif 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.